

Crédit ACP

Exclusivement pour le co-propriétaire.
Enfin une solution sûre !



Crédit ACP

Avantages

- Sans caution personnelle du co-proprétaire
- Meilleur marché qu'un crédit personnel ou hypothécaire
- Pas d'apport personnel nécessaire
- Pas de tracasseries administratives

Caractéristiques

- Montant du crédit jusqu'à € 1.000.000
- Durée jusqu'à 120 mois
- Conditions financières intéressantes (offre gratuite)
- Le non-paiement des co-proprétaires est assuré

Consultez votre syndic !

